

Mémoire présentée à la
Commission parlementaire de la culture et de l'éducation
de L'Assemblée Nationale sur le:

« Projet de loi 105 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique »



de l'ACPA/EPCA
L'Association des comités de parents anglophones
English Parent's Committee Association

Septembre 2016

4150, rue Sainte Catherine Ouest, 6ième étage, Montréal, Québec, H3Z 2Y5

Tél. : 514-778-EPCA (3722) - e-mail : info@epcaquebec.org

À propos de l'ACPA

L'Association des comités de parents anglophones (ACPA) est une organisation provinciale représentant les comités de parents et les comités centraux de parents des commissions scolaires anglophones du Québec. L'ACPA est une société à but non lucratif subventionnée par le gouvernement du Québec.

L'ACPA est reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement *supérieur* (MEES), en tant qu'organisme représentatif des intérêts des comités de parents anglophones du Québec et le porte-parole pour toutes questions liées à la minorité linguistique officielle auprès du gouvernement. L'ACPA, par le biais des membres des comités de parents, aide et soutien les parents en leur offrant de l'enseignement et au besoin, défend les intérêts des parents. De par sa nature, les principales préoccupations de cette association de parents sont le bien-être et l'éducation des élèves qui fréquentent les écoles publiques anglophones du Québec. À l'exception d'un employé à temps partiel, **le conseil et les directeurs de l'ACPA sont tous des parents bénévoles qui visent à promouvoir une éducation bilingue enrichie pour tous les enfants.**

L'association est composée de deux directeurs par commission scolaire qui sont nommés par leur comité de parents respectifs pour représenter les parents et les élèves de cette commission scolaire. Le conseil d'administration de l'ACPA se réunit à intervalles réguliers pour discuter de questions diverses, pour élaborer des politiques communes au sein des comités de parents membres ainsi que promouvoir la communication et le partage d'information.

Les comités de parents membres de l'ACPA représentent près de 75 000 élèves qui fréquentent les écoles publiques anglophones dans les commissions scolaires suivantes :

1. Commission scolaire Central Québec
2. Commission scolaire Eastern Shores
3. Commission scolaire Lester B. Pearson
4. Commission scolaire New Frontiers
5. Commission scolaire Riverside
6. Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier
7. Commission scolaire Western Québec

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	4
Les points abordés dans le projet de loi 105	5
Le comité de répartition des ressources	5
Le renforcement du pouvoir ministériel	5
Commissaire coopté obligatoire	6
Les points qui ne sont pas abordés dans le projet de loi 105	6
Les mesures concrètes pour améliorer la réussite des élèves	6
L'amélioration du modèle et du processus d'élection des commissions scolaires	7
Un taux d'imposition équitable de la taxe scolaire	8
Conclusion	9

Sommaire

L'ACPA reconnaît et apprécie que le gouvernement ait décidé d'accorder le droit de vote aux commissaires représentants des parents, trente jours après que la loi soit adoptée par l'Assemblée nationale. Il était plus que temps pour ces principaux acteurs - que les parents participent directement dans la gouvernance des commissions scolaires en veillant sur la prestation des services éducatifs et pédagogiques dispensés aux communautés à travers le Québec.

Le gouvernement souhaite inclure la participation des établissements scolaires dans la prise de décisions pour les écoles ce qui fait déjà partie intégrante du système scolaire public de la minorité linguistique officielle du Québec. Nos parents, nos enseignants, les conseils d'établissement, les comités de parents, nos écoles et nos commissions scolaires ont toujours agi, pour la plupart, dans un esprit de collaboration et de coopération pour promouvoir l'éducation de nos enfants.

Nous nous interrogeons au sujet de l'attention du projet de loi 105 portée sur la structure de la gouvernance scolaire plutôt que sur les éléments qui auront un impact positif sur la réussite des élèves à travers le Québec. Nous souhaitons une loi qui aborde les questions de manière réaliste et concrète dans le but de contribuer à la réussite scolaire des élèves et qui prévoit un revirement des réductions successives du financement dans les écoles publiques.

Nous continuons d'insister sur l'importance de trouver des moyens d'aider les enseignants et les administrateurs scolaires à mettre en œuvre des stratégies pédagogiques pour motiver les élèves. Nous croyons également que le mode de fonctionnement et la collaboration des conseils d'établissement pourraient être améliorés en mettant davantage l'accent sur le perfectionnement professionnel.

Nous voulons rappeler à nos représentants élus à l'Assemblée nationale le respect des droits collectifs des communautés de la langue officielle en situation minoritaire au Québec. Le système scolaire public anglophone est distinct, il a connu beaucoup de succès et a contribué à l'amélioration de l'enseignement du français. Le bilinguisme est une caractéristique qui devrait être encouragée et promue au Québec, car ces retombées sont incontestablement positives pour notre société.

Les points abordés dans le projet de loi 105

Le comité de répartition des ressources (CRR) article 31

Tel que mentionné précédemment, le système scolaire public de la minorité linguistique agit dans un esprit de décentralisation, les administrateurs scolaires étant consultés sur la répartition des ressources. Ceci peut se dérouler dans le cadre d'une structure officielle ou non. Le CRR donne un caractère officiel au processus, mais risque de perturber les méthodes de travail actuelles. Bien que le conseil des commissaires soit l'organisme qui détermine la composition finale du comité et qui donne suite à ses recommandations, il faut reconnaître que le rôle du comité est imprécis puisqu'il est décrit comme un comité à caractère consultatif pour devenir un comité de gestion, à caractère décisionnel.

Le conseil peut rejeter une recommandation du CRR par un vote d'au moins les deux tiers des commissaires présents. Cette structure soulève des questions sur l'équilibre d'une gouvernance adéquate et la nécessité de lois prévoyant un vote à la majorité des deux tiers.

Les parents mettent en doute les charges supplémentaires consacrées au comité puisqu'elles pèseront sur l'emploi du temps des administrateurs scolaires, ce qui laissera moins de temps aux questions pédagogiques dans leurs propres établissements scolaires. Les compressions budgétaires des dernières années ont déjà considérablement augmenté la charge de travail des administrateurs scolaires. Il est justifié de s'interroger à savoir si les administrateurs scolaires ont le temps de participer aux réunions du CRR. Nous espérons que des mesures seront prises pour aider et compenser les administrateurs pour le temps passé sur cette charge supplémentaire.

L'étendue du territoire géographique des commissions scolaires anglophones soulève le risque de problèmes concernant la présence des administrateurs d'école aux réunions et possiblement faire pencher le choix des membres en faveur de la proximité.

Les parents estiment qu'il serait pertinent et souhaitable d'avoir une mesure normative pour désigner au moins un commissaire représentant les parents sur ce comité.

Le renforcement du pouvoir ministériel

Nous comprenons qu'un renforcement des pouvoirs conférés au ministre permettrait une plus grande flexibilité dans la gestion des situations problématiques. Cependant, nous craignons que ces nouveaux pouvoirs puissent être exercés pour orienter et proposer des directives en réponse à des situations qui ne s'appliquent pas nécessairement au système scolaire public de la minorité linguistique officielle du Québec. Nous craignons aussi que les solutions universelles basées sur des moyennes puissent avoir des effets négatifs sur les groupes minoritaires. Il est particulièrement important que nous maintenions la capacité « de gestion et de contrôle » de nos écoles publiques et de l'éducation de nos enfants.

Commissaire coopté obligatoire article 19

Le caractère spécifique et la taille des commissions scolaires anglophones au Québec suscitent des questions sur l'application concrète des commissaires cooptés. Tout d'abord, la représentation des commissaires cooptés et leur lieu de résidence versus leur implication professionnelle en tant que représentant d'une organisation locale, régionale ou provinciale ne démontre pas clairement un lien. Pour une commission scolaire de la taille de la Nouvelle-Écosse, choisir un lieu de résidence plutôt qu'un autre signifie faire un choix possiblement inéquitable. À cela s'ajoute la possibilité que le secteur où l'organisation exerce ses activités soit à l'extérieur du territoire de la commission scolaire.

En général, nous estimons que la capacité à appliquer les éléments de l'article sera plus difficile pour les commissions scolaires dont le territoire géographique couvre plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) et villes.

Les points qui ne sont pas abordés dans le projet de loi 105

Les mesures concrètes pour améliorer la réussite des élèves

Nous tenons à rappeler que la législation actuellement en place, axée sur les changements structurels, a raté la cible en matière de réussite des élèves. Nous continuons à recommander nos propositions pour améliorer la réussite des élèves décrites dans notre mémoire sur le projet de loi 86: 1. Engagement envers le développement professionnel des enseignants ; 2. Mécanismes de soutien supplémentaire aux administrateurs scolaires ; 3. Réviser la formation des conseils d'établissement. (<http://goo.gl/UeLVj8> lien du site Web de l'Assemblée nationale).

Les compressions budgétaires des dernières années dans l'éducation ont été particulièrement néfastes pour le système d'éducation publique anglophone en plus de la politique linguistique restrictive québécoise qui limite les inscriptions aux écoles publiques anglophones. La prestation d'enseignement de qualité à tous nos étudiants est brimée par la diminution des ressources. Ces compressions ont également exercé une pression considérable sur notre modèle d'intégration inclusif recommandé par le gouvernement pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Nous exhortons le gouvernement à aller de l'avant avec la prestation de programmes de qualité et de services qui rehausseront les pratiques pédagogiques associées à la réussite globale de l'élève. Nous remarquons également la tendance vers les résultats et l'efficacité ce qui doit être équilibré avec la capacité d'exploiter les forces individuelles des élèves pour qu'ils puissent réaliser leurs aspirations.

La nécessité d'investir dans l'éducation

- Accroître le financement de programmes pédagogiques.
- Rétablir et accroître le financement pour la technologie.
- Accroître le financement pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Offrir une plus grande flexibilité aux commissions scolaires pour gérer leurs propres ressources et réduire la quantité de comptes à rendre. Les commissions scolaires ayant une gestion financière saine et de bons taux de réussite devraient avoir la latitude de gérer leurs ressources en fonction de leurs besoins.

L'amélioration des programmes

Inclure l'éducation financière dans les programmes pour tous les élèves à partir du 2^e cycle de la 4^e année (comme en Ontario présentement).

Inclure les techniques d'étude et la gestion du temps pour tous les étudiants dès le primaire, car ces outils aideront à maximiser l'apprentissage et pourraient améliorer les résultats scolaires et le taux de diplomation.

Présenter les notions de base pour le codage de logiciel aux étudiants à partir du 2^e cycle. (N.B. : La Colombie-Britannique a inclus des cours de codage et de pensée computationnelle dans le système K-12.)

Examiner l'équité dans le financement

Examiner les procédures de distribution de plus petites enveloppes budgétaires, tel que NANS, par les bureaux régionaux. En général, les écoles secondaires régionales anglophones couvrent un secteur plus vaste que leurs homologues francophones. Ceci ajoute à la difficulté de siéger sur un plus grand nombre de tables de discussions de régions administratives de différentes MRC. Cette proposition ne signifierait pas forcément de dépenser plus d'argent, mais d'assurer une répartition équitable des ressources.

Les commissions scolaires qui couvrent des territoires plus vastes devraient recevoir des fonds pour la création ou l'amélioration de l'enseignement à distance à l'aide de ressources technologiques.

L'amélioration du modèle et du processus d'élection des commissions scolaires.

Lors de la commission parlementaire du projet de loi 86, de nombreuses propositions visaient l'amélioration de la démocratie des commissions scolaires. Dans le projet de loi 105, il n'y a aucun élément qui propose des solutions pour augmenter **le taux de participation aux élections scolaires et améliorer les procédures de gestion des élections.**

Un commentaire important s'est dégagé tout au long de l'audience du projet de loi 86, que la majorité des commissaires aient siégé au sein du comité de parent. Les parents éprouvent de la pression pour arriver à concilier travail, famille et vie personnelle, ce qui rend difficile le recrutement des membres des comités de parents. Le système actuel d'élection des présidents de commission scolaire au suffrage

universel doit être réexaminé puisqu'il tend aussi à réduire la participation active dans les activités des commissions scolaires.

Nous souhaitons que les commissaires puissent choisir le président du conseil des commissions scolaires par vote à la majorité simple et même procéder sa destitution par un vote à la majorité des deux tiers des membres. Cela offrirait la possibilité aux membres du conseil de choisir le président et le vice-président parmi les commissaires incluant les commissaires qui représentent les parents et ce, sans discrimination. Cette approche favoriserait également la participation d'un plus grand nombre de commissaires sans avoir à recourir au "jeu à somme nulle", d'un gagnant et d'un perdant qui ne pourrait, par conséquent contribuer au conseil si le candidat ou la candidate a perdu l'élection, tel que dans le modèle d'élection au suffrage universel.

L'élection du président au suffrage universel serait particulièrement une problématique pour certaines commissions scolaires anglophones qui couvrent des territoires très vastes et ainsi devrait mener une campagne extrêmement coûteuse et difficile.

La gestion actuelle des élections par la DGE qui a fourni des listes électorales aux candidats favorisait manifestement les partis politiques qui possèdent des équipes électorales, capables de travailler avec les données de la liste électorale. Normalement, les candidats aux élections des commissions scolaires ne possèdent pas ces ressources partisans.

Un taux d'imposition équitable de la taxe scolaire

Si nous voulons continuer d'utiliser la valeur mobilière pour aider le financement de l'éducation, nous devons veiller à ce que les taux d'imposition soient équitables dans l'ensemble de toutes les commissions scolaires sur une base régionale, peu importe leur affiliation linguistique

Conclusion

Nous vous remercions de nous avoir offert l'opportunité de présenter notre mémoire et de participer à cette consultation. Le projet de loi 105 apporte enfin la disposition du droit de vote des commissaires qui représentent les parents. Nous apprécions le nouveau droit des parents au plus haut niveau de la gouvernance de la commission scolaire. Sans aucun doute, ceci présentera une nouvelle dimension de proximité et aura un effet immédiat sur les intérêts de la population scolaire locale et de la communauté.

Les changements proposés dans le projet de loi 105 portent principalement sur la structure de la gouvernance. Nous souhaitons que le gouvernement présente des solutions pratiques qui sont toujours axées sur la réussite des élèves, le soutien des enseignants et l'allocation du financement des ressources requises aux programmes et aux services.

Les parents du secteur anglophone s'impliquent activement en tant que bénévoles dans nos écoles depuis des années. Nous cherchons des solutions réalistes et nous sommes ouverts et prêts à participer à des initiatives qui amélioreront notre système d'éducation publique au Québec.

Nous demandons également que les législateurs de l'Assemblée nationale reconnaissent l'importante contribution du système scolaire public de la minorité linguistique officielle du Québec et adoptent des lois qui assureront sa stabilité et sa continuité. Nous demandons de protéger les droits collectifs. Notre particularité historique est étroitement liée à notre société. Nos enfants sont indispensables à la réussite du Québec.

A brief presented to the
Parliamentary Committee of Culture and Education
of the National Assembly on:

“Bill 105 An Act to amend the Education Act”



ACPA/EPCA

**L'Association des comités de parents anglophones
English Parent's Committee Association**

September 2016

**4150 Rue Sainte Catherine Ouest, 6ième étage, Montréal, Québec, H3Z 2Y5 Tel.
: 514-778-EPCA (3722) - e-mail : info@epcaquebec.org**

About EPCA

The English Parent's Committee Association (EPCA) is a provincial organization representing the Parents' Committees and Central Parents' Committees of Quebec's English school boards. EPCA is a non-profit provincial corporation funded by the government of Quebec.

EPCA is recognized by the *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* (MEES); as the representative body of Quebec English parents' committees' interests and their voice of official linguistic minority matters when dealing with the Government. EPCA, via its member Parent Committees, assists and supports parents by providing education and, when necessary, advocacy. By the very nature of this parent association, its main concern is the well-being and education of the students who attend the English public schools of Quebec. With the exception of one part-time employee, **EPCA's Executive and Directors are all volunteer parents who seek to promote an enriched bilingual education for all Quebec children.**

The membership is comprised of two directors per school board, elected by his or her respective Parent Committee to represent the parents and students of that school board. EPCA's Board of Directors meets on a regular basis to discuss issues, derive common policies among the member Parent Committees, and to promote communication and the sharing of information.

EPCA member Parent Committees represent approximately 75,000 students attending English public schools at the following School Boards:

1. Central Quebec School Board
2. Eastern Shores School Board
3. Lester B. Pearson School Board
4. New Frontiers School Board
5. Riverside School Board
6. Sir Wilfrid Laurier School Board
7. Western Quebec School Board

Table of Contents

Executive Summary	4
Items covered in the Bill 105	5
Resource Allocation Committee	5
Increased Ministerial power	5
Mandatory Co-opted commissioner	6
Items not addressed in the Bill 105	6
Concrete measures to increase student success	6
Improved School Board Elections model and procedures	7
Equitable school taxation	8
Conclusion	8

Executive Summary

EPCA acknowledges and appreciates the fact that the government has decided to allow Commissioners representing parents the right to vote thirty days after the legislation passes in the National Assembly. The time for this is long overdue for stakeholders, the parents to be directly involved in School Board governance overseeing the delivery of educational and pedagogical services to communities across Quebec.

The government's wishes to include the participation of school centers in the decision making towards schools has been present and the mainstay of the official minority language public school system in Quebec. Our parents, teachers, Governing Boards, Parent Committees, Schools and School Boards have, for the most part, always acted in a collegial cooperative fashion to advance the education of our children.

We question Bill 105's focus on school governance structure instead of items that will impact positively on student success across Quebec. We would like to see legislation that addresses real and concrete items that will benefit student success and would like to see a reversal of the successive reductions in financing to public schools.

We continue to insist that it is important to find ways to help teachers and administrators deliver pedagogy that engages students. We also think that the functioning and collaborative workings of Governing Boards could be improved with a greater focus on training.

We wish to instill in our elected representatives at the National Assembly a desire to respect the official linguistic speaking minority's collective rights. The English public education system, is distinct and a proven success that has been actively contributing to improve French instruction. This bilingual specificity should be encouraged and supported throughout Quebec. The benefits derived from this are incontestably positive for the whole of our society.

Items covered in the Bill 105

Resource Allocation Committee (RAC) Article #31

As mentioned before, the linguistic minority public school system operate in a decentralized manner and school administrators are consulted on budget allocation. This may take place in a formal or informal structure. The proposed RAC formalizes the process yet risks being disruptive to the existing ways of working. Even though the Council of Commissioners is the body which must ultimately decide on the composition of the committee and on the committee's recommendations, there is some validity to the argument that the role of the committee is blurred from one being of the advisory nature to one that is management and decisional in nature.

In order to reject the RAC recommendations, Council is required to do so with a 2/3 majority. This disposition begs the question as to the balance of proper governance and the necessity of legislation prescribing this 2/3 majority.

Parents question the additional impositions on school administrators' time to be involved in this committee that will take time away from pedagogical matters in their own school centers. With the budget cutbacks experienced over recent years, the workload on school administrators has already grown considerably. It is legitimate to question whether school administrators have time to participate in RAC meetings. We hope some arrangements will be made to assist and compensate school administrators for the time spent on this added obligation.

The large size of English school boards, with their wide geographic territories, highlights possible problems in bringing in school administrators to meetings and could result in possible skewing the choice of members based on proximity.

Parents feel it would be appropriate and desirable to have a prescriptive measure of designating at least one membership position of this committee relegated to a commissioner representing parents

Increased Ministerial power

We understand that the desire for the increased powers provided to the Minister will allow a greater flexibility for dealing with problematic situations. Yet, we are wary that these new powers may be used to direct and propose directives that address concerns that might not be present in the linguistic minority school system in Quebec. There is concern that "one size fits all" solutions based on averages could have negative impacts on minority groups. It is particularly important that our ability to maintain the "management and control" of our public schools and our children's education.

Mandatory Co-opted Commissioner Article # 19

The specific nature and the large size of English school boards in Quebec, brings about questions on the practical application of co-opted commissioners. First, the representation of co-opted commissioners and their place of residence versus their professional involvement in representing a local, regional or provincial organization is not a linkage that is clearly evident. For a school board the geographical size of Nova Scotia, choosing one place of residence over another implies making choices that may not be equitable. This is compounded by the possibility that the area in which the organization is operating in could be outside of the School Board's territory.

In general, we feel that elements of article will be more difficult to apply effectively in School Boards whose geographic territory covers multiple *municipalité régionale de comté* (MRC) and cities.

Items not addressed in the Bill 105

Concrete measures to increase student success

We would like to reiterate that the current legislation, centered on structural changes, has missed the mark on helping improve student success. We continue to advocate for our suggestions on improving student success that were found in our Bill 86 brief: 1. Commitment to teacher professional development, 2. Added support mechanisms for school administrators and, 3. Improved Governing Board training. (<http://goo.gl/UeLVj8> links to National Assembly web site)

Budget cuts to education over the years have been particularly hurtful to the official linguistic minority public education system and are compounded by Quebec's restrictive language law limiting enrollment into English public schools. This has negatively affected the availability of resources needed to deliver quality pedagogy to all our students. This has also put additional pressures on our inclusive, government recommended integration model for children with special needs.

We urge the government to move forward on the delivery of quality programs and services that will elevate teaching practices to help raise overall student success. We also note that the desire of focusing on results and system efficiency must be balanced with the ability to harness individual strengths and aspirations of each student.

Need for investment in education

- Increase funding of pedagogical programs
- Restore and increase funding of technology
- Increase funding for children with special needs

Allow for greater flexibility of School Boards to manage their own finances and reduce the amount of reporting required. Fiscally responsible School Boards with good success rates should have the leeway to spend their funds as they best see fit.

Program improvements

Incorporate Financial Literacy in the curriculum for all students starting in Cycle 2 grade 4 (currently being done in Ontario)

Incorporate study skills and time management skills for all students starting at the elementary level as these tools will help maximize learning and could improve marks and graduation rates.

Introduce basic software coding concepts to students starting in cycle 2. (N.B. British Columbia has mandated coding courses and computational thinking in K-12 classrooms.)

Review equity in funding

Review distribution procedures on how smaller funding envelopes, such as NANS, are handled by regional offices. English Regional High Schools normally cover a larger catchment area than their French counterpart. This makes it more difficult to sit on a larger number of administrative district tables at the various MRC's. This review would not necessarily mean more money spent just a fairer distribution.

School Boards with large territories should be funded to create or expand distance learning technological education resources.

Improved School Board Elections model and procedures.

During the Bill 86 public hearings, many interventions proposed suggestions for improving School Board democracy. In Bill 105, there are no elements in the proposed legislation that reinforces School Board elections particularly, **how to increase voter participation and improve election management procedures.**

One comment that resonated throughout the Bill 86 hearings is that the majority of School Board commissioners have passed through the ranks of Parent Committees. With the work, family and life balance pressure, the filling of the Parent Committee positions is becoming increasingly more difficult. The current system for electing school Board chairs through universal suffrage also tends to reduce active participation in School Board affairs and this needs to be reevaluated.

We would like to see the choice of Chair of the Council of Commissioners be made by Council Commissioners by a simple majority vote and possible removal by a vote of no less than 2/3 of the members. This would allow the possibility of Council members choose Chair and Vice Chair without discriminating amongst the commissioners who represent parents, as they would be able to pose their candidacy towards the top leadership position. This approach would also allow the participation of

maximum number of commissioners without resolving to the “zero sum game” of one winner and a loser who could not consequently contribute to the Council, if he or she lost an election for Chair, as currently exists in the universal suffrage election model.

The election of a Chair through universal suffrage is particularly problematic for some English School Boards that cover vast territories and make campaigning excessively expensive and difficult.

The current management of the elections by the DGE, who supplies the electoral lists to candidates clearly favours political parties that have the organizations to manipulate the electoral list data.

Individual candidates for School board election normally do not have such partisan organizational resources.

Equitable regional school taxation

If we continue to use real estate values as a method of calculating and partially financing education, we need to ensure that taxation rates be equitable across all linguistic school boards within geographic regions.

Conclusion

We thank you for giving us the opportunity to submit our brief and participate in this consultation. Bill 105 finally brings forth the provision of the right to vote by commissioners who represent parents. We appreciate this new right for parents at the top levels of School Board governance. This will undoubtedly bring forward a new dimension of proximity and immediacy to serving the interests of the local school populations and community.

We do question Bill 105's focus on governance structures. We would like to see the Government put forward concrete plans that deal with student success, teacher support and the necessary funding allocations for resources to programs and services.

Parents in the English sector have been “rolling up their sleeves” and volunteering in schools for years. We seek pragmatic solutions and are open and willing to work on initiatives that will improve our public education in Quebec.

We also ask that the National Assembly legislators recognize the significant contributions of Quebec's official linguistic minority public school system is making and enacting legislation to ensure its stability and continuity. We ask that the collective rights of the official linguistic minority be protected. Our specificity and historic distinctiveness is intricately woven into our society. Our children are indispensable to Quebec's future success.